DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 DECEMBRE 2013

Délibération n° 2013.12.189.B

Marché de travaux à bons de commandes "voirie et réseaux divers" (VRD) : avenant n° 1

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2013**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N° 2013.12.189.B

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET PATRIMOINE - MARCHÉS	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDES "VOIRIE ET RESEAUX DIVERS" (VRD) : AVENANT N° 1

Par délibération n° 51 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes relatif au marché de travaux à bons de commandes voiries et réseaux divers (VRD).

La commission d'appel d'offres du 23 mai 2013 a attribué le marché n° 2013/25 à la société EIFFAGE - ZI des Agriers - Impasse Leroy - 16000 ANGOULEME.

Aujourd'hui, des modifications relatives à l'exécution du marché doivent être apportées. Elles concernent la suppression :

- de la retenue de garantie,
- des procès verbaux de réception des travaux.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 pour prendre en compte ces modifications.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 19 novembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché « voirie et réseaux divers » attribué à la société EIFFAGE - ZI des Agriers - Impasse Leroy - 16000 ANGOULEME prenant en compte les modifications énoncées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **09 décembre 2013**	**Affiché le :** **09 décembre 2013**